

Compte Rendu Commission des Finances

Mercredi 15 Septembre 2021 à 17h30

Présents : Mesdames Stéphanie SGIAROVELLO, Marie-Blanche DUPONT, Maryse GYBELS, Monsieur Manuel COLOMINA RUBIO

Excusés : Messieurs Jean-Claude PIRET, Louis ORTEGA

1/ Décision Modificative n°1 Budget Assainissement

Mme SGIAROVELLO propose la Décision Modificative n°1 sur le Budget Assainissement, suivante :

Chapitre 011 – Article 6061 « Electricité » : - 2 167 €

Chapitre 042 – Article 6811 « Dotations aux Amortissements » : + 2 167 €

Chapitre 16 – Article 1687 « Autres dettes » : + 21 750 €

Chapitre 23 – Opération 374 (Rue Jean Jaurès) - Article 2315 « Installation – matériel et outillages techniques » : - 21 750 €

Chapitre 23 – Opération 374 (Rue Jean Jaurès) – Article 2315 : - 40 000 €

Chapitre 23 – Opération 347 (Travaux divers) – Article 2156 : + 10 000 €

Chapitre 23 – Opération 347 (Travaux divers) – Article 2315 : + 30 000 €

La Commission des Finances approuve cette Décision Modificative.

2/ Décision Modificative n°1 Budget Eau

Mme SGIAROVELLO propose la Décision Modificative n°1 sur le Budget Eau, suivante :

Chapitre 011 – Article 6188 « Divers » : - 6 700 €

Chapitre 011 – Article 61523 « Entretien Bâtiment » : - 2 000 €

Chapitre 011 – Article 622 « Rémunération d'intermédiaire » : - 799 €

Chapitre 042 – Article 6811 « Dotations aux Amortissements » : + 9 499 €

La Commission des Finances approuve cette Décision Modificative.

3/ Décision Modificative n°3 Budget Principal

Mme SGIAROVELLO propose la Décision Modificative n°3 sur le Budget Principale, suivante :

Article 2041483 : + 20 000 €

Article 2315 - Opération 376 (Prolongement de l'Avenue Blanqui) : - 20 000 €

Article 2315 - Opération 376 (Prolongement de l'Avenue Blanqui) : - 35 000 €

Article 2188 – Opération 334 (Equipements divers) : + 35 000 €

Article 2315 – Opération 376 (Prolongement de l'Avenue Blanqui) : - 60 000 €

Article 2315 – Opération 378 (ORT) : - 13 000 €

Article 2315 – Opération 374 (Rue Jean Jaurès) : + 73 000 €

Article 2315 – Opération 376 (Prolongement de l'Avenue Blanqui) : - 4 000 €

Article 2183 – Opération 333 (Bâtiments scolaires) : + 4 000 €

Article 2031 – Opération 364 (Bourg Centre) : + 284 €

Article 2158 - Opération 330 (Voiries diverses) : - 284 €

Article 4912 (DI) : - 93 678 €

Article 7817 (RF) : - 93 678 €

Article 023 (DF) (Virement à la section d'investissement) : - 187 356 €

Article 21 (RFI) (Virement provenant de la section de fonctionnement) : - 187 356 €

Article 6541 (DF) (Créances admises en non-valeur) : + 93 678 €

Article 2315 (DI) – (Opération 377 : Programme Petites Villes de Demain) : - 93 678 €

La Commission des Finances approuve cette Décision Modificative.

4/ Demande de subvention auprès de la CAF

Madame SGIAROVELLO explique que la collectivité aurait pour projet la rénovation de l'ancienne Mairie de Braux afin d'y installer le siège social du Centre Socio-Culturel Aymon Lire.

A cet effet, une consultation pour recruter un maître d'œuvre a été lancée. Une seule offre a été reçue : il s'agit du Cabinet d'Architecte Vanelle à Charleville-Mézières.

Sur ce projet, la Ville peut prétendre à plusieurs financements dont celui du Fonds d'accompagnement « publics et territoires » de la CAF. Le dossier de demande de subvention auprès de la CAF est à déposer au plus tard le 28 octobre 2021.

Mme SGIAROVELLO propose de demander les subventions les plus élevées possible, auprès de la CAF, de la DETR et de la DSIL.

Mme SGIAROVELLO précise qu'il est proposé, pour l'instant, d'étudier ce projet. Celui-ci sera, ensuite, présenté à un prochain Conseil Municipal, lorsque tous les éléments techniques et financiers seront réunis. Un nouveau vote sera alors proposé pour l'acceptation définitif de ce projet de rénovation.

La Commission des Finances y est favorable.

Se pose toutefois, la question des futurs frais de fonctionnement de ce bâtiment.

5/ Subventions et subventions exceptionnelles

Mme SGIAROVELLO propose de subventionner la nouvelle association de parents d'élèves de l'école des Vanelles (Les Pt'its'Aymons).

Elle propose, également, d'accorder une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Compagnie Légendaire des 4 Fils Aymon
- Centre Socio-Culturel Aymon Lire
- Fitness Club
- Judo Club
- Amicale des Sapeurs-Pompiers

La Commission des Finances y est favorable.

6/ Vote des Tarifs Municipaux 2022

Mme SGIAROVELLO propose les tarifs municipaux applicables pour l'année 2022.

La Commission des Finances y est favorable.

7/ Avance de subventions : REP - Collège

Mme SGIAROVELLO explique que chaque année, la Ville dote le Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P.) d'une subvention de 1 595 €. Cette subvention est répartie selon les différentes actions conduites.

Ces projets sont conduits par le Réseau d'Education Prioritaire. Il est précisé que l'ensemble de ces subventions sont versées au Collège Jules Ferry, chargé de dispatcher les crédits reçus aux différents établissements scolaires participants (délibération du 27 septembre 2019).

Mme SGIAROVELLO informe que la Principale du Collège a demandé à la Collectivité s'il était possible de percevoir une avance de subvention de 500 € en début d'année scolaire afin de pouvoir lancer les actions prévues.

Il est précisé que cette avance de subvention ne sera versée que sur présentation également d'un récapitulatif des actions à effectuer et d'un budget prévisionnel.

La Commission des Finances y est favorable.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

Kevin GENGOUX

